République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Ksar El Boukhari

Daïra D'Aziz

Commune De Derrag

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF: 098426085021233

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 15/09/2015 inclus l'organisation des marchés publics et les mandats de l'annexe générale ,et du la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics et du décret présidentiel le président de l'Assemblée Populaire Communale de Derrag Par intérim annonce à tous les soumissionnaires à l'avis Il dispose d'une demande d'ouverture à l'exigence des capacités minimales n° 03/2026 sur les quotidiens nationaux et sur les sites électroniques et BOMOP

« Sport News »en arabe le : 11/10/2026

et « L'Echo d'Algérie » en français le 11/10/2026

Journal électronique « INTERLIGNES» en arabe le :12/10/2026

Et Journal électronique « DzWatch » en français le:12/10/2026

concernant le Projet :

- **Contrôle , aménagement et revêtement superficiel en tri - couche de la route reliant la RN N 127 a la zone ain elkarma sur 2 km commune de derrag (lot de réalisation). (Achèvement)**

et après étude, analyse et évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires est attribuée provisoirement à l'entreprise l'opération ci-dessous

Désignation de l'Opération	Désignation de l'Entreprise Choisie	Montant de l'offre (en TTC)	Le point obtenu	Délai d'Exécution	Observation
Contrôle , aménagement et revêtement superficiel en tri - couche de la route reliant la RN N 127 a la zone ain elkarma sur 2 km commune de derrag (lot de réalisation) . (Achèvement)	SARL SDB TRAVAUX PUBLICS Commune Derrag - Medea NIF : 001626034357817	11.067.000.00 DA	43/68 points	Deux mois (02)	Mois disant et techniquement qualifiée

Le délai de recours a été fixé à 10 jours à compter de la date de la première publication de cette annonce dans les journaux nationaux et sur les sites électroniques et BOMOP

Les recours sont adressés à la Commission des Marchés de la Commune de Darrag conformément à l'article 82 du décret présidentiel susvisé. L'attribution seront définitive après l'expiration du délai de recours.

Le président de l'APC

ANEP 2616035991 DzWatch 03/11/2026